

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°410

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 22 avril 2012
2^{ème} Dimanche après Pâques

L'imbroglie total !

Signature, pas signature, signature sans accord, accord sans signature, ruse de l'un, piège de l'autre... l'imbroglie est bien total. Et pendant ce temps les âmes se perdent ; certains, même, en perdent la Foi, me dit-on ! Beau travail ! Belle initiative !...

Essayer de voir clair dans un tel brouillard n'est pas chose aisée ! Tentons de le faire néanmoins.

J'ai reçu, entre autres, deux messages dont l'un n'est qu'un copier-coller de l'autre. En voici un large extrait :

« Quant à moi, je suis très réservé car j'ai toujours pensé que face à l'autorité de Benoît 16, Mgr Fellay n'a qu'une attitude possible : gagner du temps.

« Signer un accord de « prélatrice personnelle », c'est se mettre sous l'autorité de Benoît 16 qui est totalement moderniste. Mgr Tissier de M. l'a démontré lors d'une conférence (Paris déc. 2007) et dans deux articles du Sel de la terre repris en un volume « L'étrange théologie de Benoît XVI ». Quand il n'était que cardinal Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le Courrier de Rome intitulait un article : « Un Préfet de la foi qui n'a plus la foi ». C'est tout dire. Et cela exclut toute possibilité de se placer sous son autorité. Il est évident que nos quatre évêques le savent mieux que moi et en ont tiré la même conclusion.

« Question clef : Benoît 16 laissera-t-il encore la FSSPX choisir librement ses futurs supérieurs, ses directeurs de séminaires, et ses évêques sans l'arrêter par un veto pontifical ? La réponse négative me semble aller de soi. D'ailleurs il y a quelques jours, le Cal Borgo « remontait les bretelles » de l'IBP à propos de l'enseignement dans son séminaire qui oubliait un peu trop les acquis de Vatican II.

« Dire que ce statut de Prélature personnelle identique à celui de l'Opus Dei ne signifie rien car l'Opus est une sorte de secte moderniste approuvée par le pape, et ne présentant donc aucun risque de désaccord sur la « doctrine » de Vatican II. Donc la référence ne convient absolument pas à la FSSPX.

« Donc, gagner du temps, cela signifie pratiquement continuer à faire croire au Vatican que l'on va signer, mais qu'il faut mettre au point des détails... Et cela peut encore durer des mois avant d'achopper sur un « détail », par exemple la liberté de choix des futurs évêques !

« Donc jusqu'à présent, Mgr Fellay joue bien son jeu : il gagne du temps, le temps qu'il faut pour que la Providence laisse la crise financière mondiale frapper le Vatican dans ses œuvres vives (les finances de l'I.O.R.) et donne au pape et à la Curie bien d'autres soucis que l'union avec la FSSPX ! »

Est-ce là une bonne stratégie ?

On peut en douter ... Je l'ai dit à l'auteur de cette explication – qui est un camarade de combat, un fidèle ami et un lecteur du « Courrier de Tychique ». Ses analyses sont habituellement lucides et douter de la pertinence de celle-ci, en particulier, ne signifie pas qu'il ait tort ! Nul n'est prophète en son pays et je ne me prétends pas infallible quoi que certains en disent. Si je livre ma propre analyse je n'oblige personne à la prendre pour pertinente. « Errare humanum est » !

Dans toute cette affaire, que je continue à qualifier de lamentable, on ne s'est absolument pas préoccupé de l'impact que ces débats pouvaient avoir sur le troupeau ! Prêtres, d'abord, tenus par l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, et qui, pour un certain nombre d'entre eux, se sont imprégnés et familiarisés avec l'enseignement de Mgr Lefebvre... quelque peu oublié en la circonstance. Fidèles, et parmi eux les plus anciens, qui par leur générosité exemplaire, ont bâti tout le patrimoine immobilier de la Fraternité, dont ils ne savent pas ce qu'il deviendrait ! On ne les a guère tenus au courant ! Les quelques déclarations ambiguës, consenties par Mgr Fellay, ressemblaient plutôt à l'aumône que l'on fait à un mendiant tendant la main, par devoir de charité, qu'à une preuve d'amour ou de simple reconnaissance ! On y sentait une sorte d'agacement ! Il fallait bien monter au créneau pour faire admettre une démarche qui paraissait intempestive à certains !

Et puis, croire que Benoît XVI sera dupe d'une manœuvre, décrite par mon ami lecteur comme une stratégie, reposant sur la durée, sur la promesse d'une signature qui sera accordée mais ... plus tard... après l'examen de « *détails* » sans cesse nouveaux me paraît être peu utopique ! C'est faire fi et de sa volonté maintes fois affirmée d'imposer Vatican II contre vents et marées ! C'est oublier aussi que le Vatican est entièrement aux mains de la Franc-maçonnerie, laquelle ne s'embarrasse pas des critères moraux qui s'imposent aux plénipotentiaires avec lesquels elle accepte de dialoguer ! Le temps n'y fera rien ! Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de voir qu'il a fallu plus de deux siècles pour que l'Eglise devienne le champ de ruines qu'elle est actuellement. Même St Pie X, de glorieuse mémoire, n'a pas réussi à endiguer le « *tsunami* » du modernisme avec son Encyclique « *Pascendi* » en 1907 !...

Les dommages collatéraux !

Quelle que soit l'évolution (temporaire ?) de la situation, elle laissera des traces dans nos milieux. Tout le monde s'accorde à le déplorer ce qui suffirait amplement à regretter cette démarche ! Si la masse spongieuse et malléable, qui compose l'essentiel des fidèles de nos chapelles, continue à plier sous le vent dominant, ceux qui ont un caractère plus trempé, et des convictions plus solides risquent de semer le trouble par leurs opinions qu'ils tenteront de faire prévaloir... La situation sera beaucoup plus délicate encore pour le clergé...

D'autre part si, finalement, aucun accord n'est signé, les conciliaires ne manqueront pas de multiplier les griefs dont ils nous abreuvent généralement : infréquentables, jamais satisfaits, orgueilleux et inconséquents ! A l'inverse, s'il est signé, ils feront tout pour en nier la portée et le rendre inexistant ou en vicier l'application. Les exemples existent. Il suffit de relire les difficultés rencontrées par les prêtres ralliés de la Fraternité St Pierre ou de l'Institut du Bon Pasteur :

« Comme j'aimerais que ces belles choses soient vraies mais la réalité est tout autre et le traitement réservé à l'Institut du Bon Pasteur par une partie des évêques prouve le contraire. Ils n'acceptent pas sa spécificité reçue du Saint Siège et consacrée par l'approbation de ses statuts. On va jusqu'à nier son existence canonique. Mépris et dédain, indifférence et relégation, telles sont les formes modernes de persécution ecclésiastique de cette partie de la « grande famille catholique ». Célébrer exclusivement selon le rite traditionnel, s'engager à l'appui de nos statuts, à collaborer avec le pape quand cela est possible, à une lecture de Vatican II à la lumière de la Tradition, voilà « le grand péché ». (« Tradinews » – 25 mars 2012 – « Courrier de Tychique » n° 407 du dimanche 1^{er} avril 20012)

Enfin : une question capitale qu'on ne pose pas, semble-t-il !

C'est celle de la **transmission et de la sauvegarde du sacerdoce catholique** ! Question récurrente ! Question toujours sans réponse ! Il s'agit pourtant d'une question capitale !

Si un accord est signé, si, dès lors la Fraternité se trouve placée sous l'autorité de Rome, alors les fidèles courront un très grave danger. L'usure du temps faisant inexorablement son œuvre, on verra bientôt des « *prêtres* » conciliaires venir célébrer de temps à autre le « *saint sacrifice* » de la messe dans nos chapelles, un « *évêque* » conciliaire y administrer le « *sacrement* » de confirmation ! Certes, pas régulièrement ! Mais de façon épisodique, dans des circonstances qu'on s'efforcera de nous montrer comme exceptionnelles... Qu'on ne me taxe pas de mauvaise foi : on l'a déjà vu avant même que l'accord soit signé (cf. Ajaccio, entre autres) ! On imagine le trouble ainsi institué. Il arrivera que le « *prêtre* » conciliaire soit amené à « *consacrer* » des hosties qui rejoindront dans le ciboire celles qui sont réellement « *le Corps du Christ* » ! Quel épouvantable malheur !

Et on ne s'en préoccupe pas alors que l'on s'emploie à régulariser et à alimenter une telle confusion !

Plus que jamais : « **Seigneur, sauvez-nous nous périssons** » (Matt. VIII – 25)

Il n'y aura pas de « Courrier » la semaine prochaine.